

Comité Syndical du 2 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

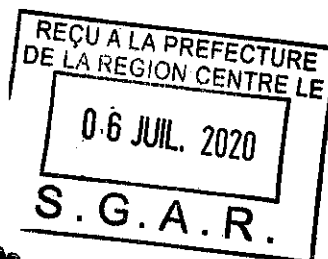
- 20-29-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 février 2020
- 20-30-CS Affectation de crédits de reports
- 20-31-CS Décision modificative n°2 du budget principal 2020
- 20-32-CS Décision modificative n°2 du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2020
- 20-33-CS Connaissance des températures de l'eau à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents
- 20-34-CS Coopération renforcée avec le Département d'Indre-et-Loire
- 20-35-CS Anticipation de la gestion des digues domaniales en réponse à la demande de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye (45)
- 20-36-CS Réalisation de 10 zooms territorialisés sur des zones d'expansion de crues potentielles
- 20-37-CS Attribution d'une subvention au Club Athlétique Langonnais
- 20-38-CS Attribution d'une subvention à la Revue archéologique du Centre de la France
- 20-39-CS Attribution d'une subvention à la ville de Châteauneuf sur Loire (45)
- 20-40-CS Attribution d'une subvention à Saint Etienne Métropole (42)
- 20-41-CS Transformation de poste au tableau des effectifs
- 20-42-CS Prolongation de mission au titre du besoin des services
- 20-43-CS Renouvellement d'une mise à disposition
- 20-44-CS Création d'un emploi non-permanent – Contrat de projet « Zones humides » SAGE Allier aval
- 20-45-CS Création d'un emploi non-permanent – Contrat de projet – Délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le territoire de trois EPCI-FP lozériens
- 20-46-CS Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « PTGE Allier aval »

Le Président de l'Etablissement public Loire certifie :

- Que le registre des délibérations adoptées par l'Assemblée délibérante a été transmis aux collectivités membres de l'Etablissement le **7 JUIL. 2020**
- Que le présent extrait a été affiché à l'Hôtel de la Région Centre-Val de Loire le **7 JUIL. 2020**
- Que le texte complet des délibérations, rendues exécutoires après transmission au Préfet de la Région Centre-Val de Loire, peut être consulté au siège de l'Etablissement, à l'Hôtel de la Région Centre-Val de Loire, ainsi qu'au siège de chacune des collectivités membres.

Le Président
de l'Etablissement public Loire


Daniel FRECHET



0255